

SOMMAIRE

Création d'une association départementale des Communes forestières en Haute-Loire

Les Communes forestières obtiennent gain de cause pour les territoires !

Repenser la gestion des forêts françaises : les Communes forestières au travail !

L'encaissement : la mauvaise idée de trop

Natura 2000 et la taxe sur le foncier non bâti : un nouvel amendement adopté

Woodrise : rencontres transfrontalières autour de la filière bois

TRIPLEWOOD, un projet européen pour promouvoir la construction en bois local et apprendre d'autres expériences

Cap sur l'Autriche et le Vorarlberg

AGENDA

13, 14 et 15 février : Salon BePositive (Lyon, 69)



ZOOM

Le changement climatique en Auvergne-Rhône-Alpes

Le changement climatique n'est plus une vague hypothèse scientifique décriée pour les uns et appuyée par d'autres. Il se ressent presque au quotidien. Les raisons de ce bouleversement climatique sont maintenant bien connues et les impacts sont très forts en Auvergne-Rhône-Alpes. Bien que compliquée, la lutte s'organise à tous les échelons politiques. Elle passera forcément par une transition énergétique dans laquelle le bois prendra une place essentielle.

Un phénomène qui se ressent

Qui n'a pas entendu parler du changement climatique, des gaz à effet de serre, du GIEC et de l'accord de Paris. Il n'y a plus de doute, le climat est en train d'évoluer brutalement, les effets se ressentent presque au quotidien. La région AURA a subi des sécheresses récurrentes ces dernières années. Selon l'ORECC Auvergne-Rhône-Alpes (Observatoire régional des effets du changement climatique), les températures ont augmenté de 0,3 à 0,4°C par décennie depuis 1959.

Les augmentations sont plus marquées en zone de montagne. Il y a moins de jours de gel et plus de jours de fortes chaleurs, l'enneigement à 1000m d'altitude a diminué de 40%. Le niveau des eaux de rivières est régulièrement plus bas et les sols plus secs. Le lac d'Annecy a atteint cet été son niveau le plus bas depuis 1947.

Quel est l'impact du réchauffement climatique sur les forêts d'Auvergne-Rhône-Alpes ?

Les forêts subissent un stress hydrique dû à de fortes chaleurs devenues plus fréquentes et qui durent dans le temps. Cela entraîne des dépérissements forestiers. C'est le cas du cèdre dans le massif du Pilat et du chêne blanc en Ardèche.

Les ravageurs et les pathogènes se développent plus facilement. L'épicéa subit des attaques de scolytes et la chenille processionnaire fait des ravages. L'aire d'occurrence des feux de forêts a tendance à monter vers

le nord. La forêt méditerranéenne s'étend au détriment des forêts alpines et subalpines. Les peuplements de sapin, d'épicéa, de mélèze et de pin cembro diminuent.

Le cycle de l'azote dans les forêts pourrait à l'avenir être affecté. Pour l'instant, les constats dans ce sens sont rares mais le risque existe. La minéralisation de l'azote organique et les prélèvements par la végétation sont synchrones. En cas de rallongement de la période de croissance et d'augmentation des hivers doux, l'azote dans le sol pourrait subir des lessivages et provoquer des stress nutritifs qui ralentiraient la croissance des arbres.

Cependant, certains effets du changement climatique peuvent apparaître comme positifs. L'augmentation des températures et du dioxyde de carbone dans l'atmosphère, et l'allongement des saisons de végétation (environ 3 jours/décennie depuis 1950) entraînent une augmentation de la photosynthèse, donc de la production, à condition que le stress hydrique soit minimal.

Le tableau ci-dessous présente les effets du changement climatique à l'échelle de l'arbre :

Causes	Effets	Conséquences				
		Gain productivité	Stress	Sensibilité ravageurs	Difficulté régénération	Mortalité
Taux de CO ₂	Photosynthèse	X				
Température d'automne, d'hiver et de printemps	Photosynthèse hivernale (résineux)	X				
	Saison de végétation	X				
	Activité des mycorhizes	X				
	Gelées (automne et printemps) ?		X		X	
	Gel hivernal ?		X	X	X	X
	Dessiccation hivernale (résineux)		X	X	X	X
	Progression de certains ravageurs		X	X		X
Température estivale et sécheresse	Respiration		X			
	Transpiration et stress hydrique		X	X	X	X
	Dégâts dus à la chaleur		X	X	X	X
Incendies			X	X		X
Tempêtes	Chablis		X	X		X

x Effets positifs x Effets négatifs

Source : ORECC, Etat des connaissances en sylviculture et changement climatique AURA, 02/2017

Les raisons du réchauffement climatique ?

Trois paramètres expliquent ces changements climatiques : les oscillations périodiques de l'orbite terrestre, les variations périodiques dans le rayonnement solaire et l'évolution de la concentration des gaz à effet de serre. L'orbite terrestre est actuellement quasi circulaire et depuis 35 ans, la radiation solaire a eu plutôt tendance à baisser, cela signifie que le climat est dans un cycle stable. Le réchauffement constaté est dû à l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Les plus importants sont : la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote et l'ozone. Depuis 1880, la quantité de dioxyde de carbone a augmenté de 46%, le méthane a été multiplié par deux, et plus 20 % pour le protoxyde d'azote.

Les activités humaines mises en cause sont : l'utilisation des énergies fossiles pour le transport comme pour le chauffage et l'industrie : celle du ciment est responsable, à elle seule, du rejet d'un milliard de tonnes de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Les pratiques agricoles ont elles aussi une grande part de responsabilité dans l'augmentation des concentrations de méthane et de protoxyde d'azote.

La lutte contre le réchauffement climatique. Des paroles aux actes !

Il est urgent de réduire drastiquement les émissions des gaz à effet de serre et de mettre en place des procédés de capture de ces gaz. Selon le GIEC, afin de limiter l'augmentation des températures à +1,5°C par rapport à l'aire préindustrielle, il est absolument essentiel de réduire de 45% les émissions de dioxyde de carbone d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. À la COP21, quasiment tous les pays de la planète ont acté la volonté de limiter l'augmentation des températures à +2°C en 2100 (par rapport à l'aire préindustrielle). La COP24, qui s'est ouvert en Pologne le 2 décembre, permettra-t-elle d'aller plus loin que l'accord de Paris (COP21) ? Si aucune action n'est mise en place pour infléchir la courbe des émissions de gaz à effet de serre, la température sera de +5,5°C en 2100.

En France, la Programmation pluriannuelle de l'Énergie de 2019 redonne le cap. L'Etat réaffirme son engagement vers les énergies renouvelables (ENR) et l'efficacité énergétique. Les 4 dernières centrales à charbon seront fermées en 2022 et la part du nucléaire sera largement réduite pour permettre aux énergies renouvelables de se développer. 14 réacteurs nucléaires devraient être fermés d'ici 2035. Toutefois, la France a pris un gros retard, l'objectif initial de 23% d'ENR dans le bouquet énergétique en 2020 est inatteignable dans le temps imparti. Dans cette optique, le bois en tant que matériau de construction et source d'énergie prendra une place prépondérante.

La Région a voté un budget de 70 millions d'euros sur 3 ans pour accompagner la transition énergétique. L'objectif est de baisser de 23% les consommations énergétiques et de 32% les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030. En parallèle, la production d'énergies renouvelables augmentera de 36%. La part du bois dans les ENR sera très importante.

Les collectivités locales au rendez-vous de la transition énergétique

Bon nombre de collectivités ont pris à bras le corps la question du changement climatique, certaines par obligation, d'autres par véritable volonté politique.

Il y a celles qui réalisent un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). Ces plans visent à réaliser un bilan des gaz à effet de serre et à recenser et planifier toutes les actions permettant de tendre vers un bilan carbone neutre. Ces actions concernent tous les domaines possibles, notamment la mobilité, l'énergie, la forêt, la biodiversité...

Il y a les 29 territoires sur notre région qui ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Ils visent « l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales ("100% renouvelables et plus"). » (d'après www.territoires-energie-positive.fr)

Il y a aussi toutes les communes qui choisissent de construire en bois local ou de construire une chaufferie à bois et un réseau de chaleur. L'utilisation du bois est une très bonne solution à bien des égards.

Le bois et le changement climatique

Le bois est une ressource essentielle à considérer dans le cadre de la lutte contre les gaz à effet de serre. Le bilan carbone du bois énergie est considéré comme neutre, il est une très bonne alternative aux énergies fossiles. De plus, le bois stocke du carbone qu'il capte dans l'atmosphère, surtout lorsque l'arbre est en forte croissance. En Rhône-Alpes, le bois stocke en moyenne, selon l'IGN, 4.8tCO₂eq/ha/an. Cependant, cette donnée fluctue beaucoup en fonction des essences. Stocker le carbone sous forme de bâtiment en bois est donc une très bonne solution de lutte contre l'effet de serre. En brûlant du bois, ce dernier rejette une certaine quantité de CO₂/kWh mais celle-ci correspond au carbone prélevé dans

l'atmosphère tout au long du cycle de vie de l'arbre. A ce bilan carbone neutre, il convient de rajouter le CO₂ émis lors de l'extraction (soit l'abattage, le débardage, le transport et la transformation du bois), mais cela reste sans commune mesure avec le CO₂ émis lors de l'extraction du pétrole, du gaz, du charbon ou de l'uranium.

Pourtant, le bois peut être de temps en temps décrié. Il est considéré comme un élément majeur de la pollution aux particules fines. En termes de gaz à effet de serre, le bois est une bonne solution, nous venons de voir que son bilan était quasi nul. Mais en cas de mauvaises conditions de combustion, les fumées composées de dioxyde de carbone et d'eau peuvent s'accompagner de particules fines (PM2,5), de benzopyrène (BaP), de monoxyde de carbone (CO), de composés organiques volatils (COV) et d'oxydes d'azote (Nox). Comment garantir une bonne combustion afin de ne pas libérer tous ces polluants dans l'atmosphère ? Il est nécessaire d'éviter les combustions dites incomplètes. Ces conditions se rencontrent lorsque les températures de combustion ne sont pas assez élevées, que le combustible n'est pas assez sec et que les gaz produits ne séjournent pas assez longtemps dans le foyer. Ainsi, la cheminée ouverte est à proscrire. Le foyer fermé double et triple combustion permet d'éliminer une plus grande part de ces émissions non souhaitées, mais la meilleure solution reste la chaufferie à bois et d'autant plus si elle est de forte puissance (plus de 1 Mw) et équipée de filtres. Dans ce cas, les particules polluantes qui peuvent être rejetées dans l'atmosphère sont négligeables.

Le dernier point de vigilance est l'exploitation trop intensive du bois. Ce n'est pour l'instant pas le cas. En France, l'exploitation forestière n'arrive pas à prélever l'accroissement annuel. Il peut y avoir des forêts exploitées de manière intensive, mais cela reste encore marginal. Toutefois, Il est nécessaire de rester vigilant. Le Schéma Régional Biomasse (SRB) réalisé en cohérence avec le Plan Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) permet de définir les orientations et vérifier l'équilibre entre les besoins de prélèvement et la qualité et la quantité des biotopes.

La route vers l'atténuation du changement climatique sera encore longue, difficile et coûteuse. Serons-nous dans les délais pour cette course contre la montre ? L'avenir nous le dira, en tout cas la forêt et la filière bois en Auvergne-Rhône-Alpes sont des atouts essentiels qui contribueront fortement à la transition énergétique et donc à l'atténuation du réchauffement climatique.

Les Communes forestières sont impliquées avec les acteurs régionaux de la filière qui travaillent sur ces questions dans le cadre du projet METIS qu'elles coordonnent. Si, en termes de questionnement sur les essences à promouvoir et les plantations, des éléments de solutions émergent à l'échelle européenne et nationale, les forestiers ne disposent pas d'aides à la décision contextualisées. « Penser la sylviculture durable de demain », est l'un des pôles d'actions de METIS qui permettra aux acteurs de la forêt publique et privée une prise en compte renforcée du changement climatique dans les documents de gestion et d'avoir des principes de gestion partagés et mutualisés pour mise en application dans notre région.

Les Communes forestières sont aussi impliquées auprès des territoires avec un programme sur la transition énergétique pour renforcer l'action des collectivités adhérentes engagées dans une démarche de planification énergétique en les dotant d'outils opérationnels « clé en main » pour intégrer la filière bois comme vecteur de transition énergétique, et d'outils innovants permettant d'initier des pratiques vertueuses nouvelles.

Pour en savoir plus, contactez notre référent sur le sujet, Wilfried Tissot
wilfried.tissot@communesforestieres.org

CRÉATION D'UNE ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES COMMUNES FORESTIÈRES EN HAUTE-LOIRE

Une réunion d'information s'est tenue lundi 3 décembre au Puy-en-Velay afin de présenter aux élus locaux le réseau des Communes forestières et les missions qui seront déclinées par la nouvelle Association des Communes forestières de Haute-Loire.



Présent depuis 2002 par l'adhésion de collectivités à l'Union régionale Auvergne-Rhône-Alpes, le réseau des Communes forestières s'implante durablement en Haute-Loire avec la création d'une Association départementale grâce à la volonté d'élus locaux.

Une réunion d'information aux collectivités de Haute-Loire s'est tenue lundi 3 décembre au Puy-en-Velay, en présence de Dominique Jarlier – Président de la Fédération nationale des Communes forestières et Vice-Président de l'Union régionale des associations de Communes forestières

Auvergne-Rhône-Alpes. Cela a été l'occasion de décrire les thématiques de travail qui sont développés actuellement dans le département et faire témoigner les élus locaux sur leur vision du projet et les enjeux forêt-bois de leur territoire.

La mise en place d'une telle structure, maillon de base du réseau, permettra aux élus de se rassembler pour discuter et construire des projets autour de la forêt et du bois. Elle facilitera la relation entre élus et techniciens pour faire bénéficier à ses membres d'un accompagnement personnalisé.

Prendre en compte les enjeux forestiers du territoire, valoriser le patrimoine communal par le diagnostic foncier, agir sur le respect de la voirie forestière, former sur des thématiques variées, mettre à disposition des outils d'aide à la décision actualisés et faire profiter de suivi et d'analyse sur les ventes de bois sont les missions qui sont déclinées localement par les Communes forestières. C'est grâce à la constitution d'une Association départementale que ces actions pourront se développer et se pérenniser, au profit des élus locaux.

ACTU | réseau des territoires

LES COMMUNES FORESTIÈRES OBTIENNENT GAIN DE CAUSE POUR LES TERRITOIRES !



Une fiche action spécifique sur les politiques territoriales apparaîtra bien dans le PRFB (Programme Régional de la Forêt et du Bois) Auvergne-Rhône-Alpes. Suite à l'intervention en séance des Communes forestières, la décision a été adoptée par le DRAAF en Commission régionale forêt bois. Depuis le début des travaux sur le PRFB, les Communes forestières sont mobilisées pour défendre la place des territoires comme acteurs de la filière forêt bois. Une position qu'elles ont été les seules à défendre. [Lire la suite](#)

ACTU | forêt des collectivités

REPENSER LA GESTION DES FORÊTS FRANÇAISES : LES COMMUNES FORESTIÈRES AU TRAVAIL !



En lien avec la mission interministérielle commandée pour faire l'évaluation du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) 2016/2020 de l'ONF et des propositions de pistes d'évolution de l'ONF dans la perspective du prochain COP, les Communes forestières ont décidé d'engager une réflexion complète pour l'avenir de la forêt publique. Depuis le mois de novembre, le chantier est lancé afin de rendre pour le 6 mars 2019 la contribution des Communes forestières au plus haut niveau de l'Etat. [Lire la suite](#)

Nous vous invitons à vous rapprocher de vos Président et chargé de mission des Communes forestières de votre département si vous souhaitez faire remonter votre contribution à cette réflexion d'ensemble. Vous pouvez suivre les étapes de ce travail et les messages défendus par le réseau des Communes forestières sur le site de la Fédération :

http://www.fncofor.fr/derniers-rappels-chronologie-constructive-4_3052.php

L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DE BOIS DES COMMUNES PAR L'ONF, LA MAUVAISE IDÉE DE TROP



Lors du conseil d'administration de l'ONF le 29 novembre dernier, la proposition de budget 2019 a conduit les représentants des Communes forestières à voter contre et à quitter la réunion. En cause, l'idée est revenue dans les discussions d'un encaissement par l'ONF des recettes de ventes de bois des communes, avant reversement à celles-ci dans un délai pouvant aller jusqu'à trois mois. Lors du conseil d'administration de la Fédération nationale, en présence de la représentante du ministre de l'Agriculture, les élus ont exprimé fermement leur opposition à ce projet. **Les élus des associations locales de Communes forestières sont actuellement mobilisés partout en France et vous invitent à les contacter pour plus de renseignements.** [Lire la suite](#)

ACTU | multifonctionnalité

NATURA 2000 ET LA TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI : UN NOUVEL AMENDEMENT ADOPTÉ



Un amendement concernant la compensation de l'exonération de la Taxe sur le foncier non bâti sur les zones Natura 2000 a été adopté par l'Assemblée Nationale le 29 octobre 2018. [Lire la suite](#)

ACTU | bois construction

WOODRISE : RENCONTRES TRANSFRONTALIÈRES AUTOUR DE LA FILIÈRE BOIS



Du 30 janvier au 2 février 2019 auront lieu les rencontres Woodrise. Ces rencontres transfrontalières sur l'avenir de la forêt et de la filière bois affichent un programme riche avec une journée entière consacrée aux enjeux de la forêt et de la filière bois relatifs à la protection de la planète. Les Communes forestières soutiennent cet événement qui offrira un espace de dialogue pour l'ensemble des acteurs en amont et en aval de la filière "forêt bois" et notamment pour les propriétaires forestiers. Inscription et renseignements complémentaires en cliquant ici : [Rencontres Woodrise](#)

TRIPLEWOOD, UN PROJET EUROPÉEN POUR PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION EN BOIS LOCAL ET APPRENDRE D'AUTRES EXPÉRIENCES



L'Union Régionale des associations des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes est partenaire du projet Triplewood. Issu des discussions du sous-groupe bois de la SUERA (Stratégie Macro Régionale de l'UE pour la Région Alpine), il sera présenté au Salon BePOSITIVE du 13 au 15 février 2019 à Lyon en mettant l'accent sur les dynamiques de valorisation du bois local. [Lire la suite](#)

CAP SUR L'AUTRICHE ET LE VORARLBERG



Parmi les démarches territoriales et les marques qui peuvent être distinguées à l'échelle alpine européenne pour valoriser le bois local, on retrouve l'Autriche avec la forte tradition de construction en bois local du Vorarlberg. Présentation par Dominique Gauzin Muller, experte de la thématique. [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | AIN

- Retour sur la vente d'automne de l'Ain [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | ARDÈCHE

- Les Communes forestières étaient présentes au Congrès des Maires [Lire la suite](#)
- La bourse foncière forestière B2F a 3 ans ! [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | DRÔME

- Les Communes forestières étaient présentes au Salon des collectivités [Lire la suite](#)
- Gestion durable des forêts : futaies irrégulières et jardinées [Lire la suite](#)
- De la gestion forestière à l'utilisation de bois local : quel accompagnement pour quels projets ? [Lire la suite](#)
- Aide pour la construction/rénovation de réalisations publiques en structure bois [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | ISÈRE

- Les élus isérois impliqués pour le maintien de l'équilibre forêt-gibier [Lire la suite](#)
- Le Bois de Chartreuse obtient la première AOC Bois en France ! [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | PUY-DE-DÔME

- Un nouveau guide sur les forêts communales et sectionales [Lire la suite](#)
- Action coordonnée de 233 communes pour la voirie forestière [Lire la suite](#)
- Formation urbanisme et planification territoriale [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | SAVOIE

- La réglementation forestière pour l'exploitation forestière : un utilitaire pour les Pays de Savoie [Lire la suite](#)
- Valoriser des produits d'élagage, c'est possible sur Grand Chambéry ! [Lire la suite](#)
- Deux journées de découverte des métiers de la forêt [Lire la suite](#)
- Le Bois de Chartreuse obtient la première AOC Bois en France ! [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | HAUTE-SAVOIE

- La réglementation forestière pour l'exploitation forestière : un utilitaire pour les Pays de Savoie [Lire la suite](#)
- 4^{ème} Fête de la Forêt et du Bois [Lire la suite](#)
- Les réunions « Elus-Unité territoriale » : quel avenir pour les forêts communales ? [Lire la suite](#)
- Une visite de scieries locales appréciée [Lire la suite](#)

CONTACTS | CANTAL

Association des Communes forestières du Cantal | Communes forestières 15

Maison de la forêt et du bois – Marmilhat
10 allée des Eaux et Forêts
63370 LEMPDES

04 73 83 64 67 | cantal@communesforestieres.org

Présidente : Nicole VIGUES, Maire de Laveissière

Chargé de mission : Jérémie TRUBERT | jeremie.trubert@communesforestieres.org | 06 65 20 07 25

CONTACTS | AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Union régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes | Communes forestières AURA

Maison des Parcs et de la Montagne
256 rue de la République
73000 CHAMBÉRY

04 79 60 49 05 | auvergnerhonealpes@communesforestieres.org | www.communesforestieres-aura.org

Président : Roger VILLIEN, Vice-Président de l'Association des Communes forestières de Savoie

Directrice : Jessica MASSON

CONTACTS | FRANCE ET EUROPE

Fédération nationale des Communes forestières | FNCoFor

13 rue du Général Bertrand
75007 PARIS

01 45 64 47 98 | federation@communesforestieres.org | www.fncofor.fr

Président : Dominique JARLIER, Président de l'Association des Communes forestières du Puy-de-Dôme

Directeur : Alain LESTURGEZ

Développement du réseau en avril 2018

Dernière association créée : Union régionale des
Communes forestières de Normandie, le 27 juin 2017

